



THE ROOF
- Maison de l'Escalade -
Pays Basque

SORTIES ESCALADE EN EXTERIEUR - 2018

Date des sorties en extérieur :

- Dimanche 25 février 2018 (Bloc)
- Dimanche 11 mars 2018 (Falaise)
- Dimanche 25 mars 2018 (Bloc ou Falaise)

Identité de la personne

Nom : Adresse :
 Prénom :
 Date de naissance : / /
 Age : ans Code postal :
 Tel. : Ville :
 Mail (Lisiblement) :@.....

Si inscription d'un mineur

Contact d'urgence

Nom :
 Prénom :
 Tel. :

Identité d'un parent

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance : / /
 Tel. :

Date des sorties en extérieur *	Forfait Journée	Tarif	Cochez votre choix		Déjà pratiqué l'escalade ?	
			OUI	NON	OUI	NON
Dimanche 25 février 10h à 17h	• Elève de l'école d'escalade • Abonné à The Roof (trimestre, année)	20 €				
	• Non-abonné • Débutant	30 €				
Dimanche 11 mars 10h à 17h	• Elève de l'école d'escalade • Abonné à The Roof (trimestre, année)	20 €				
	• Non-abonné • Débutant	30 €				
Dimanche 25 mars 10h à 17h	• Elève de l'école d'escalade • Abonné à The Roof (trimestre, année)	20 €				
	• Non-abonné • Débutant	30 €				

(* Attention, la Direction se réserve le droit de modifier les jours et horaires des sorties en fonction du nombre de personnes inscrites et selon la météo du jour)

Possibilité de repli pour une séance en salle selon la météo, tarif restant à définir

JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

- **Certificat médical** de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de l'escalade
- **Attestation de responsabilité civile** de l'année concernée

Veillez lire attentivement les paragraphes ci-dessous :

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin qu'il n'y a aucune contre-indication pour votre enfant (ou pour vous) à pratiquer l'escalade, certificat médical à l'appui.
 Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que votre enfant/que vous êtes bien couvert pour la pratique de l'escalade.
 Pour souscrire une assurance complémentaire, demandez plus d'information au moment de l'inscription (article 38 de la Loi 84-610 du 16 juillet 1984). La licence n'est pas obligatoire.
 Si vous souhaitez adhérer à la FFME demandez des renseignements à l'accueil de la salle.
 Vous devez arriver ou votre enfant doit être amené et récupéré aux horaires définies. Nous déclinons toute responsabilité en dehors de ces heures.

CONDITIONS GENERALES

Sortie d'essai :

La première sortie est toujours un test. Si à l'issue de cette sortie l'élève ne devait pas persévérer, les chèques seront rendus sans frais, seule la sortie d'essai vous sera facturée.

Règlement :

Pour les sorties en extérieur, le règlement s'effectue au minimum 3 jours avant ladite sortie.
 Le règlement s'effectuera uniquement en chèque ou espèces à l'accueil de The Roof.
 Il ne sera accordé aucun remboursement de complaisance.

Equipement :

Chaussons non fournis par The Roof. Les élèves doivent avoir leur propre paire de chaussons. Les chaussons sont loués au prix de 2 euros par sortie. Pour les 5-7 ans, à défaut de chaussons d'escalade, il sera demandé de se munir d'une paire de ballerines.

Autorisation d'hospitalisation :

Je soussigné
autorise les responsables à **m'hospitaliser / faire hospitaliser mon enfant** en cas d'absolue nécessité et donne préalablement mon accord pour toute intervention chirurgicale jugée urgente.

Le à

Signature :

Droit à l'image

Je soussigné
autorise les responsables à **me photographier / à photographier mon enfant** dans le cadre des activités proposées et à utiliser mon/son image pour la promotion de la structure (presse, supports publicitaires, site internet, réseaux sociaux).

Le à

Signature :